

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 23 mars 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Est absente :

Mme Charline Plante, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Voirie-Incendie-Aqueduc :
 - 2.1 Contrat de travail Mario Samson
 - 2.2 Embauche journalier (contrat) pour absence Jérôme Bourassa
 - 2.3 Entente intermunicipale-comité consultatif pour l'embauche
 - 2.4 Entente intermunicipale-gestion courante 2015
 - 2.5 Adjudication « contrat lumières de rue »
- 3- Urbanisme :
 - 3.1 OBVRLY : Lac Bell-proposition d'entente
- 4- Tourisme – 150e :
 - 4.1 Panneau fureteur - Protocole d'affichage
 - 4.2 Campagne de publicité
 - 4.3 Local 150^e
 - 4.4 Festival et événements Québec et SATQ (Société des attractions touristiques du Québec)
 - 4.5 Exposition Garage de la culture
 - 4.6 Embauche étudiants – Été 2015
 - 4.7 Sentier botanique : Contrat d'entretien 2015
- 5- Demandes :
 - 5.1 Local premiers répondants
 - 5.2 Autorisation signatures entente 1ers répondants

- 6- Gala Chambre de Commerce et d'industrie de Maskinongé – Achat de billets
- 7- Signature entente école - projecteur multimédia
- 8- Défi têtes rasées – Garage de la culture
- 9- Affaires nouvelles
- 10- Période de questions
- 11- Période de suggestions
- 12- Clôture de la séance

RÉS. 2015-03-91 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté avec la modification suivante :

- L'item 4.7 Sentier botanique : contrat d'entretien 2015 est reporté en avril 2015

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-92 CONTRAT TRAVAIL MARIO SAMSON

Considérant que Mario Samson a demandé de modifier l'annexe à son contrat de travail pour l'année 2015;

Considérant que cette annexe sera valide pour une durée d'un an;

En conséquence, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité de ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise monsieur le Maire, Réjean Audet et madame la directrice générale, Isabelle Bournival à signer l'annexe au contrat de travail de Mario Samson, cadre aux travaux publics.

Que le salaire de monsieur Mario Samson sera majoré de l'IPC + 3%.

Que la municipalité s'engage à inscrire le contremaître voirie comme membre de la COMBEQ et lui accorder un congrès soit à l'AQTR (l'Association Québécoise des Transports) ou à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec).

Que la municipalité s'engage à fournir un camion pour l'utilisation municipale seulement. Lors des vacances, le camion demeure au garage municipal pour utilisation municipale.

Que la municipalité versera un montant forfaitaire de 600\$ par année qui sera accordé au remplacement de bottes, manteaux, chemises, pantalons et lunettes de sécurité

Que pour les autres années, une nouvelle annexe sera présentée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-93 EMBAUCHE JOURNALIER TEMPORAIRE

Considérant que monsieur Jérôme Bourassa a avisé la municipalité qu'il désirait se prévaloir de son congé de paternité dès la naissance de son enfant;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* à l'article 81.2 mentionne qu'un salarié a droit à un congé de paternité d'au plus de cinq semaines continues, sans salaire, à l'occasion de la naissance de son enfant;

Considérant que ce printemps, le nombre de conduites d'eau gelées est en progression nécessitant un surplus de travail;

Considérant que les Fêtes du 150^e débutent dès le mois d'avril et qu'il y a beaucoup de préparatifs;

En conséquence, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Maxime Clément, de façon sporadique lorsque les besoins seront présents, au salaire minimum, pour la période d'absence de monsieur Jérôme Bourassa, employé voirie, pour un maximum de cinq semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-94 ENTENTE INTERMUNICIPALE ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE DÉDIÉE À LA GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF

Considérant l'entente intermunicipale signée entre les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie;

Considérant que pour l'application de l'entente, un Comité consultatif composé de la direction générale et d'un élu de chaque municipalité à l'entente, est institué :

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu de nommer la directrice générale, madame Isabelle Bournival et le conseiller responsable du secteur de la sécurité incendie, monsieur Louis Frappier, comme représentants de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton sur le comité consultatif créé pour voir à l'application de l'entente intermunicipale pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie, signée entre les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin et de notre municipalité.

L'article 7 de ladite entente décrit le mandat du comité.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-95 ENTENTE INTERMUNICIPALE
ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE DÉDIÉE À LA
GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
MUNICIPALITÉ GESTIONNAIRE POUR 2015

Considérant l'entente intermunicipale signée entre les municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie;

Considérant l'article 11, de ladite entente prévoit que la gestion courante sera assumée, à tour de rôle, par chacune des municipalités et qu'après concertation les directions générales recommandent que la municipalité de Saint-Paulin soit responsable de cette gestion pour l'année 2015;

Pour ces motifs :

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin assume en 2015, la gestion courante de l'entente intermunicipale pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie signée entre les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin et notre municipalité et qu'elle engage les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'entente.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-96 ADJUDICATION CONTRAT LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT que les lumières de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton sont majoritairement des lumières au sodium et au mercure ;

CONSIDÉRANT QUE des coûts d'électricité pourraient être économisés si la municipalité procédait à l'installation de lumières de rue au DEL;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec a un programme d'aide financière pour inciter les municipalités à faire l'installation de lumières de rue moins énergivores comme celle au DEL;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 20 mars dernier et que les résultats se lisent comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	LUMEN	WESTBURNE
275 luminaires de rue DEL type Cobra	39 201.25\$	38 027.00\$
275 Photo cell 4536 Longue durée	4 537.50\$	4 375.25\$
SOUS-TOTAL	43 738.75\$	42 402.25\$
TPS	2 186.94 \$	2 120.11 \$
TVQ	4 362.94 \$	4 229.62. \$
TOTAL	50 288.63 \$	48 751.98 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fera l'adjudication du contrat pour l'achat de 275 lumières au DEL tel que spécifié dans le devis;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Westburne est la soumission la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu de ce qui suit à savoir :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton octroie le contrat de fourniture de lumières de rues au DEL de la série Streetview de Philips à la compagnie Westburne pour 275 lumières de rue DEL de Type Cobra et 275 Photo cell 4536 Longue durée au montant total de 42 402.25\$ plus taxes;
- Le contremaître-voirie de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton contactera la compagnie Westburne pour la date de livraison;
- Cette résolution fait foi d'une entente avec le soumissionnaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-97 ADJUDICATION INSTALLATION LUMIÈRES DE RUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a fait l'adjudication du contrat de lumières de rue ;

CONSIDÉRANT QUE 275 lumières de rue ainsi que les photo cell seront à changer d'ici les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu de ce qui suit à savoir :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton octroie le contrat d'installation de lumières de rue à Les Entreprises Alain Bournival et Fils au coût d'installation de 38\$ chacune pour 275 installations pour un total de 10 450\$ plus taxes;

- L'installation comprend le changement des 275 lumières au sodium ou au mercure par de nouvelles lumières DELS fournies par la municipalité et que les vieilles lumières seront retournées au garage municipal;
- Cette résolution fait foi d'une entente avec le soumissionnaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-98 OBVRLY PROPOSITION D'ENTENTE LAC-BELL

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget municipal de 2015, un montant total de 5000\$ a été alloué à l'OBVRLY (Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche);

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY veut effectuer en 2015 la phase 3 de la caractérisation du Lac Bell situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Houle, appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'entente relative à l'étude de lacs pour l'année 2015 au montant de 3000\$. Il est à noter que l'OBVRLY fait une contribution de 1000\$ puisque le projet est estimé à 4000\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-99 PANNEAU FURETEUR PROTOCOLE D'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT qu'aucune politique d'affichage n'avait cours dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT QUE l'offre touristique de la municipalité ne cesse d'accroître;

CONSIDÉRANT QUE tous les commerçants veulent bénéficier de la politique d'affichage offerte par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est important de préciser et d'encadrer les modalités d'affichage, donc par le fait même d'implanter des normes afin d'assurer la qualité de l'information, l'uniformité des messages et l'homogénéité;

En conséquence, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le protocole d'affichage qui sera géré par le BAT (bureau d'accueil touristique) et qui entrera en vigueur du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-100 CAMPAGNE DE PUBLICITÉ D'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE le comité touristique a analysé les différentes propositions de publicité pour l'offre touristique de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de publicité avec Bell Média pour un montant de 7200\$ plus taxes et que le monsieur le maire, Réjean Audet, soit autorisé à signer l'entente de publicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LOCAL 150^E

Monsieur le maire, Réjean Audet, mentionne qu'un local au sous-sol a été réservé au comité organisateur des fêtes du 150^e.

RÉS. 2015-03-101 FESTIVAL ET ÉVÉNEMENTS QUÉBEC ET
SATQ (Société des attractions touristiques du Québec)

CONSIDÉRANT QUE le comité touristique a analysé les différentes propositions de publicité pour l'offre touristique de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Saint-Élie-de-Caxton dans les Festivals et événements Québec (FEQ) et dans la Société des attractions touristiques du Québec (SATQ) au coût de 656.51\$ taxes incluses pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-102 EXPOSITION GARAGE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE 2015 est l'année des fêtes du 150^e de fondation de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT QUE le comité des fêtes du 150^e voudrait rendre hommage aux familles fondatrices de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise un budget de 1000\$ environ pour le besoin de matériel afin de confectionner une exposition rendant hommage aux familles fondatrices de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-103 EMBAUCHE ÉTUDIANTS ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE la saison d'été 2015 nécessite l'embauche de quinze étudiants;

CONSIDÉRANT QUE un processus d'affichage pour recruter des étudiants a été fait dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal embauche les étudiants suivants pour l'été 2015 :

Alexandre Pelletier;	Valérie Lessard;
Julien Pellerin;	Gabriel Garceau;
Claudie Lafrenière;	Maude Samson;
Marilie Samson;	Savannah Boulanger;
Anthony Pellerin;	Joël Gosselin-Ouellette;
François Lampron-Savard;	Mégane Lemieux;
Lysa-Maude Frappier;	Xavier Duguay;
Cloé Poulin-Collins	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-104 LOCAL PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants devrait démarrer le service dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE deux trousse de premiers répondants ont été achetées;

CONSIDÉRANT QUE ce sont des citoyens bénévoles qui répondront aux appels selon un horaire de garde;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'aménagement d'un local au Garage de la culture au coût de 750\$ afin d'y déposer les trousse des bénévoles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-105 AUTORISATION SIGNATURES
ENTENTE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a décidé d'implanter sur son territoire un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Isabelle Bournival à signer le protocole d'entente entre l'Agence de Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, les Ambulances SAMU Itée et la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-106 GALA SOIRÉE DES SOMMETS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton participe depuis plusieurs années à la soirée des sommets organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE cette année, c'est madame Judith Picard, joaillière de la municipalité, qui sera honorée comme bâtitseure,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal achète une table pour dix personnes au coût de 1200\$ plus taxes pour les sept membres du conseil municipal et pour madame Judith Picard et ses deux invités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-107 SIGNATURE ENTENTE ÉCOLE – PROJECTEUR MULTIMÉDIA

CONSIDÉRANT QUE les fêtes du 150^e auront besoin d'un projecteur multimédia;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Fêtes du 150^e est un comité municipal, donc relevant directement de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT QUE l'école Villa-de-la-Jeunesse offre sa collaboration aux Fêtes de la municipalité par le prêt sans frais d'un projecteur multimédia;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité autorise une entente de prêt d'un projecteur multimédia et que cette entente sera signée par le président des Fêtes du 150^e, monsieur Robert Gauthier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

DÉFI TÊTES RASÉES

Monsieur Sébastien Houle mentionne que le défi Têtes rasées sera de retour cette année à Saint-Élie-de-Caxton lors des festivités de la Petite Fête. L'endroit où aura lieu le défi Têtes rasées reste à déterminer.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2015-03-108 INSCRIPTION AUX JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu que :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture. Cette année, les journées de la Culture auront lieu les 25-26 et 27 septembre 2015. Plusieurs activités seront organisées dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2015-03-109 ACHAT ORDINATEURS POUR BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le parc informatique commence à être désuet et que les besoins de la bibliothèque sont grandissants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité autorise l'achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque municipale chez le plus bas soumissionnaire, Infoteck au coût total pour les deux ordinateurs de 999\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

HEIDI BELLERIVE

Madame Bellerive mentionne qu'il y aura le relais pour la vie. Le conseil municipal de Saint-Élie-de-caxton va y participer pour ramasser de l'argent. Chaque membre du conseil municipal doit ramasser 100.00 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes assistent à la séance du conseil. Une question est posée sur le sujet suivant :

- Informations si des travaux auront lieu sur la rue du Domaine des Bouleaux-Blancs. Monsieur Morais mentionne que les travaux auront lieu au printemps 2015.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire